COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE

Angoulême, le 7/02/2022

à Mesdames, Messieurs
les Adhérents au C.D.A.S.16

OBJET : LOCATIONS MOBILHOMES « TOHAPI »

Chers Adhérents,

Nous avons le plaisir de vous informer que le COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE a contractualisé avec l'organisme « TOHAPI ». Il propose une gamme d'hébergements locatifs en hôtellerie de plein air haut de gamme de qualité *** ou **** sur 200 campings en France et en Europe.

La location sera possible sur toute l'année, sauf durant les vacances d'été (juillet et août), en fonction des dates d'ouverture de chaque camping qui, en principe, sont comprises entre le 01/04 et le 30/09 (à consulter).

Vous trouverez ci-joint la fiche vous permettant de procéder directement à la pré-réservation du mobil home de votre choix dans le camping que vous aurez choisi sur le site : **salaries.tohapi.fr** – code : BBS18522CD.

Votre pré-réservation sera par la suite gérée par notre secrétariat qui validera et vous informera du montant à régler au C.D.A.S. 16.
La prise en charge du montant de votre séjour ne pourra excéder 50 % de la somme totale, avec un maximum de 30 € par nuitées soit 210 € pour une semaine.

Le séjour ne sera pris en compte qu'à partir de deux nuits minimum, à l'exception des week-ends fériés : 3 ou 4 nuits minimum selon les campings. **Un maximum de 7 nuitées par an et par adhérent sera subventionné par le C.D.A.S. 16.** Toutefois, vous avez la possibilité de réserver plus de nuitées au tarif proposé par TOHAPI.

Le paiement s'effectuera au C.D.A.S. 16 en deux fois, 25 % du montant de la location lors de la réservation et le solde trois semaines avant la date de la location. Le paiement par chèques-vacances est également accepté.

Ce prix comprend :

- Mise à disposition d'un hébergement entièrement équipé
- L'emplacement d'un véhicule
- L'eau, le gaz et l'électricité
- Accueil et état des lieux
- Animations et accès à l'ensemble des équipements de loisirs et services, à l'exception de ceux avec participation
- Frais de dossier

Ce prix ne comprend pas :

- La caution
- La taxe de séjour

Manelle, notre secrétaire reste à votre disposition au 05.45.69.69.98 pour vous guider en cas de problème.

En espérant que cette proposition remportera un vif succès , nous vous prions de croire, Chers Adhérents, à nos sentiments les meilleurs.

La Présidente,
Elisabeth VILLECHALANE.

C.D.A.S 16 – 30, Rue Denis Papin – CS 12213 – 16022 ANGOULEME Cedex – Tel : 05.45.69.69.98 –
m.bettayeb@cdg16.fr

TohApi campings

MERCI

à mon CSE pour ces remises exclusives !

1. **Connectez-vous** sur :
SALARIES.TOHAPI.FR

2. **Renseignez le code transmis par votre CSE**

BBS18522CD

3. **Choisissez votre camping**, cliquez sur « Réserver »

4. **Identifiez-vous** ou créez votre compte

Vous reçevez un e-mail de confirmation

5. Votre CSE reçoit votre demande de séjour et la confirme

6. Rapprochez vous de votre CSE pour les modalités de paiement

(1)Tarif pour un Mobil-Home Classic 2 chambres sur une sélection de campings, sous réserve de disponibilité, l'offre est valable pour un séjour de 7 nuits minimum, du samedi au samedi, de l'ouverture des campings jusqu'au 18 juin, et du 10 septembre à la fermeture des campings 2022. (2)Tarif à partir de, Bouquet toutes saisons en mobil-home Classic, 2 chambres, sur une sélection de campings, sous réserve de disponibilité. L'offre est valable pour tous séjours de 7 nuits minimum (du samedi au samedi) compris entre le 09 juillet et le 23 juillet 2022. ©Polopodoury

TohApi campings

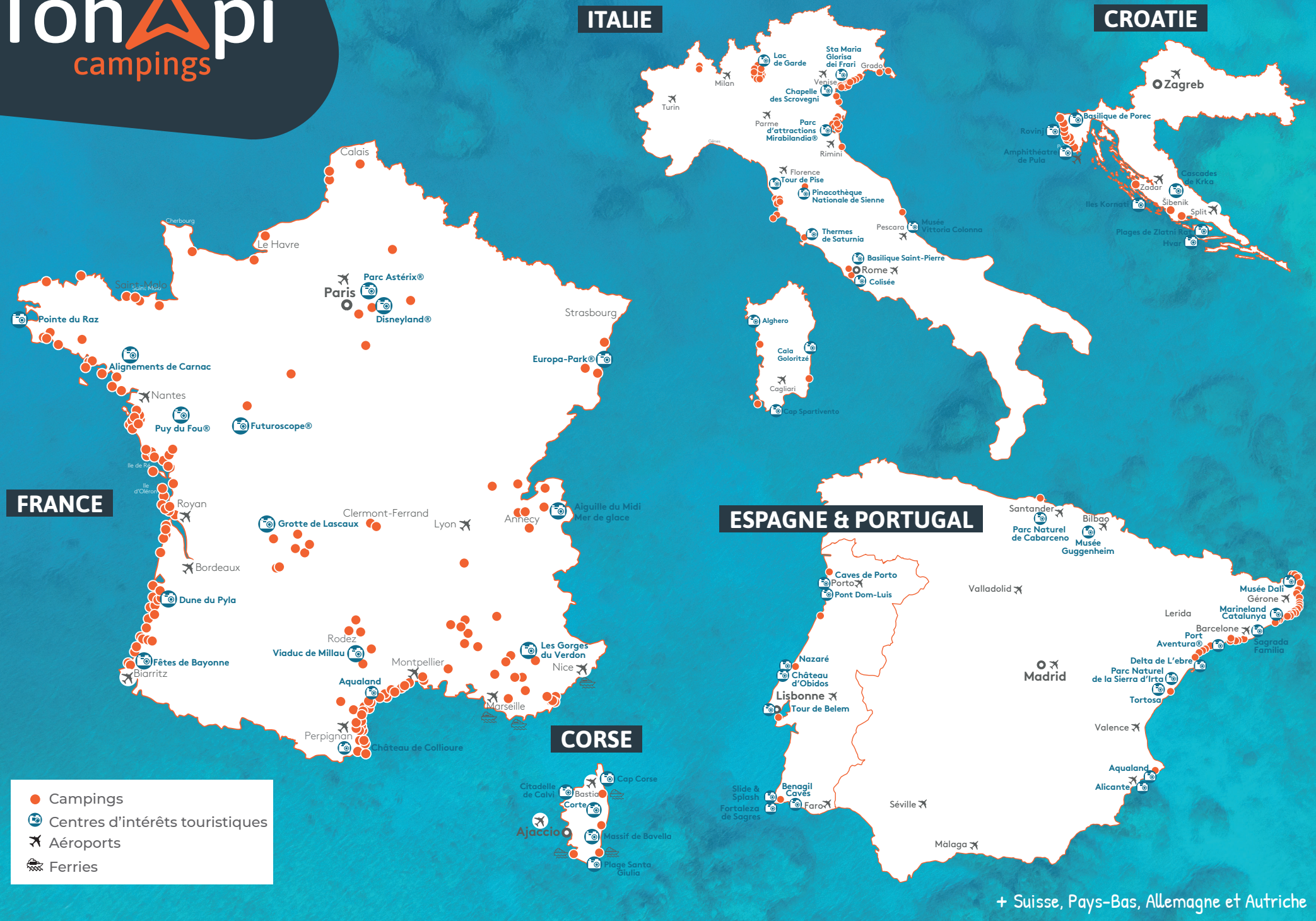

+ Suisse, Pays-Bas, Allemagne et Autriche